



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La mise en œuvre de la réforme comptable :

MATRICE

27 février 2006



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE



Les enjeux de la LOLF

La LOLF vise à rénover profondément la gestion publique

- ♦ en faisant émerger **une nouvelle approche budgétaire et de la performance** s'appuyant sur l'identification des politiques publiques
- ♦ en affirmant **l'importance d'une nouvelle comptabilité de l'État** au périmètre élargi, qui apportera **plus de transparence**, notamment au travers d'une communication financière accrue



Les enjeux de la réforme de la comptabilité publique

- **Art. 27 de la LOLF : Une comptabilité à trois dimensions pour renouveler la gestion publique**
 - ◆ budgétaire
 - ◆ générale
 - ◆ analyse des coûts

- **Un nouveau référentiel de comptabilité générale fondé sur la constatation des droits et obligations, aux fins d'une comptabilité restituant « une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Etat »**



Les enjeux de la réforme de la comptabilité publique

Une comptabilité générale amenée à devenir le levier d'une gestion publique plus performante

- ◆ vecteur d'information : situations financières pour les autorités publiques et les partenaires (*ex : les retraites*)
- ◆ outil de pilotage : optimisation de la gestion publique par une analyse des coûts et de la performance (*ex : l'élaboration des rapports annuels de performance*)
- ◆ support de contrôle : suivi des actifs (*ex : le parc immobilier, les créances, les stocks...*)

avec un enjeu majeur de qualité comptable en vue de la certification par la Cour des comptes



La mise en œuvre de la réforme comptable

I. Une comptabilité enrichie

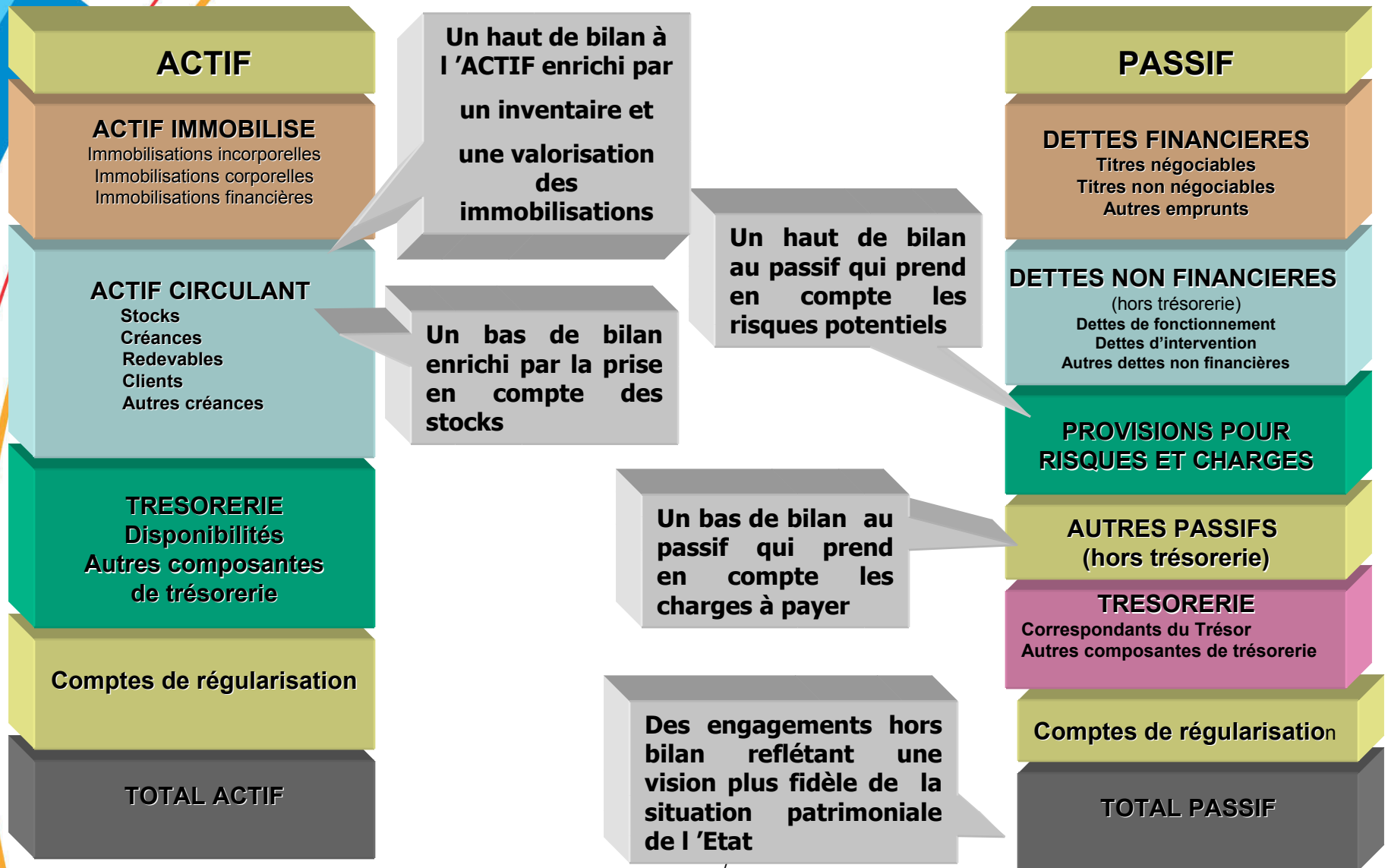
II. Une comptabilité fiabilisée

III. Une nouvelle organisation



I. Une comptabilité enrichie

La perspective d'une vision enrichie du patrimoine de l'Etat





La mise en place d'un nouveau référentiel comptable de l'État

Une forte synergie avec les entreprises...

Article 30 de la LOLF

« Les règles applicables à la comptabilité générale de l'État ne se distinguent de celles applicables aux entreprises qu'en raison des spécificités de son action ».

... mais avec des spécificités

- ◆ l'adaptation de certaines normes (états financiers)
- ◆ le développement de règles propres (produits régaliens)

Une référence privilégiée aux « standards comptables »

- ◆ le plan comptable général et les règlements du CRC
- ◆ les normes internationales (IFRS)
- ◆ les normes du Comité Secteur Public de l'IFAC (IPSAS)



L'enrichissement de la comptabilité générale avec les « droits constatés »

■ Article 30 de la loi organique :

« *La comptabilité générale* de l'Etat est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations.

Les opérations sont prises en compte au titre de l'exercice auquel elles se rattachent, *indépendamment de leur date de paiement ou d'encaissement ... »*



La mise en place d'un nouveau référentiel comptable de l'État

Le nouveau référentiel comptable comporte :

- Les normes (arrêté de mai 2004)
- La déclinaison de ces normes pour le « palier 2006 » (adaptation des SI) en instructions comptables
- Les référentiels de contrôle interne comptable

Le nouveau référentiel comptable : l'articulation avec la comptabilité budgétaire

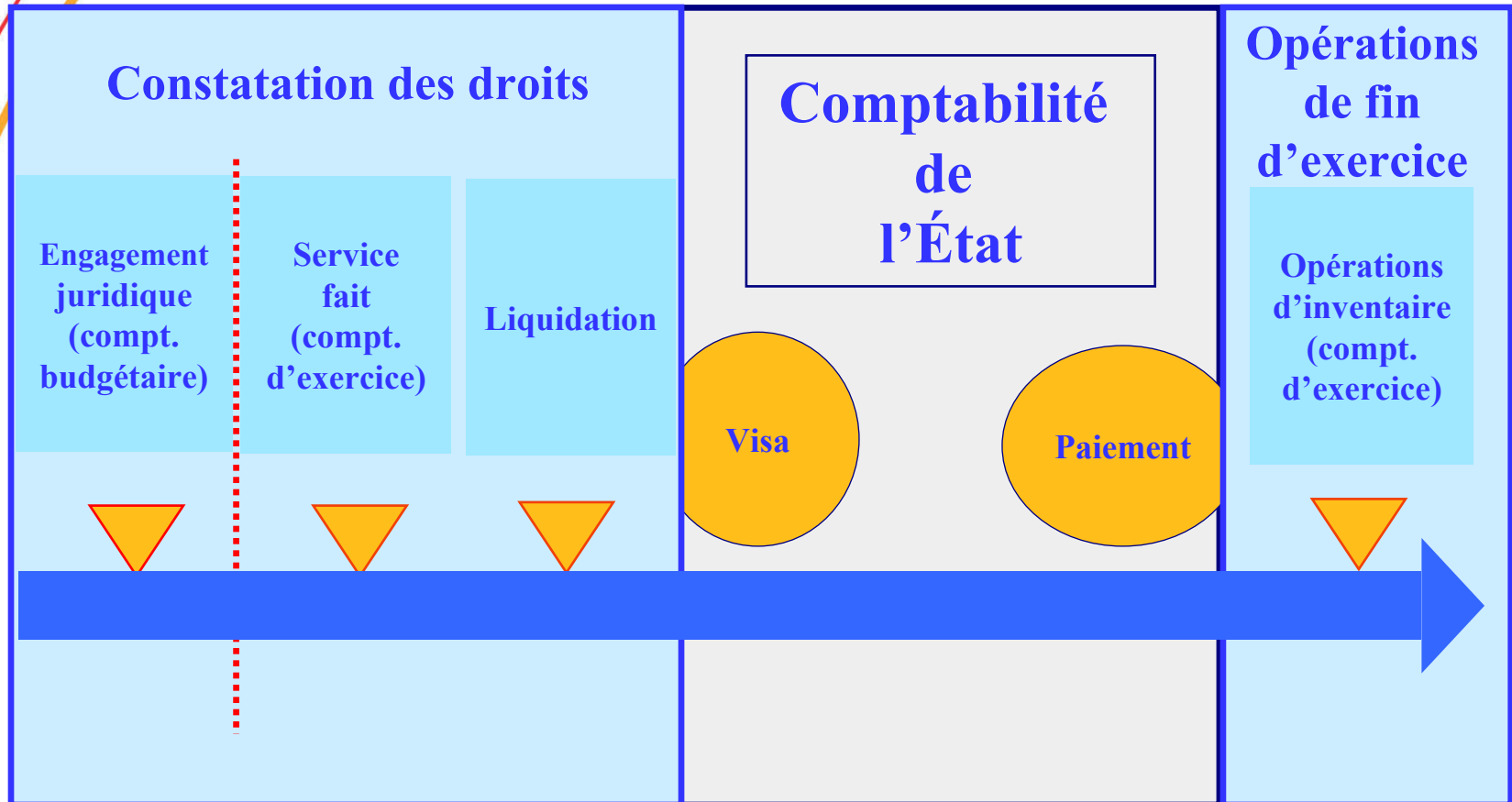
■ Une comptabilité budgétaire en « *caisse* » (encaissements - décaissements)

- ♦ une nouvelle nomenclature budgétaro-comptable par destination (Mission/programme/action) et nature (compte)

■ Une comptabilité générale en « *droits constatés* » (droits et obligations) :

- ♦ une comptabilisation au fil de l'eau (classe 6 pour les charges - classe 2 pour les immo., classe 7 pour les produits)
- ♦ un rattachement des charges et produits à l'exercice dès le bilan d'ouverture - Cf. recensement des charges à payer
- ♦ une vision patrimoniale enrichie : immobilisations (nouvelles règles d'évaluation), stocks, provisions pour risques...
- ♦ des informations détaillées dans l'annexe (hors bilan)

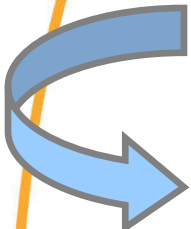
Les enjeux d'une fonction comptable élargie (droits constatés)



 Périimètre actuel
 Extension du périmètre

Le nouveau référentiel comptable de l'Etat : Illustration des « droits constatés » avec les rattachements à l'exercice

En application de la LOLF, l'enregistrement en comptabilité des droits et des obligations dès la constatation du fait générateur (service fait) est recherché :



Le service gestionnaire aura ainsi une information sur l'état des charges à payer, qui seront intégrées dans les comptes

(recensement des charges à payer en palier 2006)

Le référentiel comptable de l'Etat : l'enrichissement des états financiers

■ Quatre états financiers du Compte Général de l'Etat (« CGE »)...

- ◆ un « bilan » : le tableau de situation nette
- ◆ un « compte de résultat » avec 3 tableaux : tableau de charges nettes; tableau des produits nets ; tableau du solde
- ◆ un tableau des flux de trésorerie
- ◆ une annexe

■ **Leur interprétation doit tenir compte de certaines spécificités** : droit à lever l'impôt non valorisé, absence de capitaux propres, notion différente de résultat...

Vers les futurs états financiers du CGE

Le bilan d'une entreprise

ACTIF	PASSIF
ACTIF IMMOBILISE	CAPITAUX PROPRES
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE
ACTIF CIRCULANT	DETTES FINANCIERES ET NON FINANCIERES
Comptes de régularisation	Comptes de régularisation
TOTAL ACTIF	TOTAL PASSIF

Le « tableau de la situation nette »

		Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2
ACTIF IMMOBILISE	Total actif immobilisé			
ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	Total actif circulant (hors trésorerie)			
TRESORERIE	Total trésorerie			
Comptes de régularisation				
TOTAL ACTIF (I)				
		Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2
DETTES FINANCIERES	Total dettes financières			
DETTES NON FINANCIERES (hors trésorerie)	Total dettes non financières			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Total provisions pour risques et charges			
AUTRES PASSIFS (hors trésorerie)				
TRESORERIE	Total trésorerie			
Comptes de régularisation				
TOTAL PASSIF (hors situation nette)(II)				
Report des exercices antérieurs				
Écarts de réévaluation et d'intégration				
Soldes des opérations d'exercice				
SITUATION NETTE (III= I-II)				

L'initialisation du bilan d'ouverture

- Une étape nécessaire dans l'enrichissement des états financiers (pour les comptes 2006)
- Une opération emblématique sur 2006
 - ◆ pour faire prendre conscience aux gestionnaires de la dimension patrimoniale de la comptabilité affirmée par la LOLF : **l'introduction de la comptabilité patrimoniale**
 - ◆ pour favoriser une dynamique avec l'ensemble des ministères qui s'inscrit dans la perspective d'une fonction comptable partagée
 - ◆ pour disposer dès 2006 d'un bilan d'ouverture au **périmètre significatif** et aux **données traçables : plans de contrôles**

L'initialisation du bilan d'ouverture

Une démarche, en fonction des enjeux :

➤ Reconstitution d'inventaire exhaustive :

- pour l'ensemble des biens
- relevant d'une même catégorie pour l'ensemble des ministères

Exemples : parc immobilier, matériel de transport, provisions pour risques et charges,...

➤ Reconstitution d'inventaire partielle :

- pour une même catégorie de biens mais pour certains ministères désignés comme pilotes car détenteur d'un parc significatif de biens en termes de flux financiers ou d'activité

Exemples : matériel technique, stocks, logiciels,...

➤ Reconstitution forfaitaire par les flux (pas de reconstitution d'inventaire physique) :

- pour l'essentiel, pour des biens non-significatifs en valeur ; sur 2006-2008, pour ces biens, une trajectoire sera définie avec les ministères

Exemples : mobilier, matériel informatique, outillage,...

L'initialisation du bilan d'ouverture

Objectif

Retracer en comptabilité le patrimoine de l'Etat

**Immobilisations
incorporelles**

Brevets - R&D

Logiciels

Domaine public

**Immobilisations
corporelles**

Parc Immobilier

Infrastructures

Equits militaires

Autres immo.

Œuvres d'art

Immobilisations Financières

Stocks

Créances

**Provisions
pour risques et charges**

Dettes

Engagements hors bilan



II. Une comptabilité fiabilisée



Une comptabilité fiabilisée

- **Un vecteur privilégié : le contrôle interne**

- **Deux objectifs :**

- Renforcer la **qualité des comptes** de l'Etat
- Favoriser la **certification des comptes**

Une démarche unanimement admise

- Une démarche conforme aux normes internationales en matière de contrôle interne (référentiel COSO)

- ... mais recentrée sur l'objectif de qualité comptable :

« *Le contrôle interne comptable de l'État est l'ensemble des dispositifs, organisés, formalisés et permanents (...) mis en œuvre par les responsables de tous niveaux pour maîtriser les risques des procédures qui ont un impact comptable ; ces dispositifs sont destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation de l'objectif de qualité comptable »*

Une démarche unanimement admise

■ **Le renforcement du contrôle interne est une préoccupation majeure des régulateurs publics et des entreprises :**

- ◆ Consécutivement à l'affaire ENRON, le SOA (Sarbanes-Oxley Act) aux États-Unis impose des obligations strictes en matière de contrôle interne comptable
- ◆ En France, la LSF (loi de sécurité financière du 1er août 2003) oblige les sociétés à une information sur les procédures de contrôle interne

■ **Le contrôle interne comptable correspond à une démarche unanimement admise pour améliorer la qualité comptable dans un but d'information et de transparence**

Une exigence renforcée en matière de qualité comptable

L'article 27 de la LOLF énonce le principe d'image fidèle :

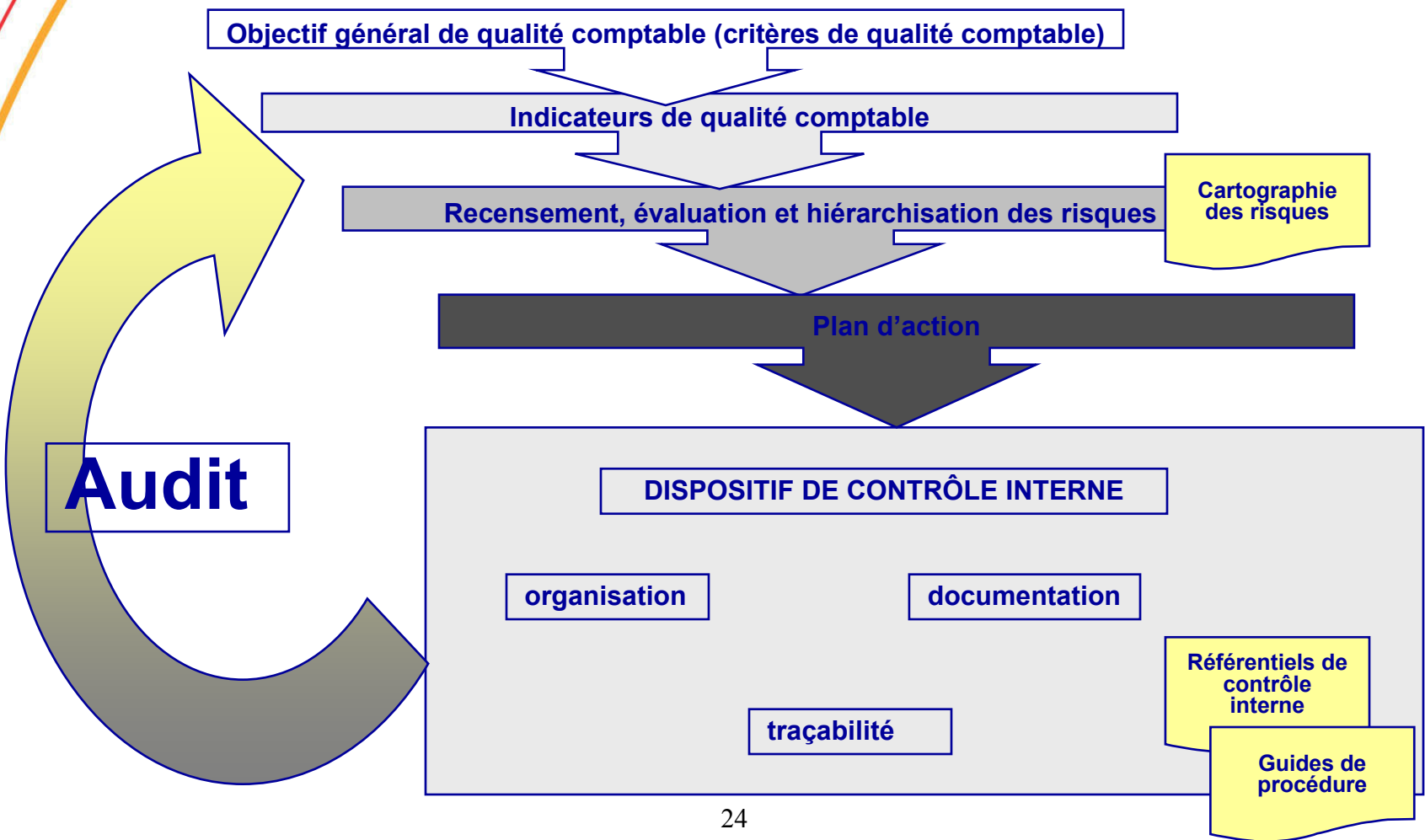
- Le principe d'image fidèle résume l'ensemble des principes comptables pour atteindre la qualité comptable.
- Six grands critères ont été définis pour concrétiser l'objectif général d'image fidèle.

Régularité
↳ Sous-critère : réalité / une comptabilité qui décrit des opérations réelles
↳ Sous-critère : justification/ une comptabilité appuyée par des pièces probantes
↳ Sous-critère : présentation et bonne information : une comptabilité présentée selon des règles rigoureuses
Sincérité
Exactitude
Exhaustivité
↳ Sous-critère : Totalité
↳ Sous-critère : Non-contraction
Imputation
Rattachement à la bonne période comptable ou au bon exercice

La qualité comptable est atteinte lorsque les procédures et les opérations comptables respectent tous ces critères.

Le dispositif de contrôle interne comptable

Le schéma général de la démarche de contrôle interne comptable de l'Etat



Le plan d'action est au cœur du dispositif de contrôle interne comptable

La cartographie nationale des risques est adossée à la cartographie des processus comptables

- La cartographie des risques comptables est le découpage de chaque processus comptable de l'État en 7 zones de risques potentiels à chacune desquelles est attachée l'estimation d'un niveau de risque global (faible=vert, moyen=jaune, fort=rouge).

Processus	Normes comptables	Organiser			Documenter	Tracer		Observations
		attribution des tâches	points de contrôle	conservation des biens et valeurs		identification des acteurs	traçabilité des opérations	
Cycle charges								
<i>DSD</i>								
Pensions		PENS1	PENS2	PENS3	PENS4 : SANS OBJET	PENS5	PENS6	PENS7
Aide juridictionnelle		AJU1	AJU2	AJU3	AJU4 : SANS OBJET	AJU5	AJU6	AJU7

Le plan d'action est au cœur du dispositif de contrôle interne comptable

Présentation du plan d'action comptable

- Le plan d'action comptable national découle de l'exploitation de la cartographie des risques comptables.
- Il la décline en formalisant au niveau le plus fin l'ensemble des risques attachés à chaque processus et fixe les actions à mener pour les couvrir.

Pens 5 : Documenter

risque(s)	actions	responsables	calendrier	thème lié	suivi/ observation
R1 : insuffisance de documentation	A – 1sem 2005 : <u>compléter les fiches de procédure existantes (guide des pensions) par des fiches retraçant de manière exhaustive les opérations de comptabilisation des pensions et des diagrammes de circulation des documents.</u> (1)	Bureaux 7C ; 6B	2006		<u>Risque partiellement couvert</u> : la formalisation des diagrammes de circulation est intégrée au dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la D&CPC ; le RCI « pensions » guide les CRP dans l'élaboration d'un diagramme de circulation.
	C P A2 – 1sem 2005 : <u>élaborer un guide utilisateur de l'application PEZ.</u> (1)	Bureau 7C			
	C P A3 – 1sem 2005 : <u>créer une base école dans l'application PEZ permettant au nouveaux agents de se familiariser avec le logiciel et aux utilisateurs de trouver les solutions aux cas complexes sans risquer d'erreurs sur la base réelle.</u> (1)	Bureau 7C	2005		

Le dispositif de maîtrise des risques : le plan d'action comptable

Une première étape d'ores et déjà franchie : point au 1er janvier 2006 sur le dispositif mis en place

les 7 cycles comptables ont été traités :

- ♦ cycle charges :
 - cycle charges (hors rémunérations et pensions) : 51 actions, 11 prioritaires
 - processus rémunérations : 66 actions, 13 prioritaires
 - processus pensions : 33 actions, 7 prioritaires
- ♦ cycle produits
 - impositions de toute nature sur rôle : 55 actions, 5 prioritaires
- ♦ cycle dettes : 21 actions, 2 prioritaires
- ♦ cycle « engagements et provisions »
 - engagements hors bilan : 40 actions, 8 prioritaires
 - provisions pour risques et charges : 11 actions, 2 prioritaires
- ♦ cycle trésorerie : 47 actions, 8 prioritaires
- ♦ cycle immobilisations et stocks
 - immo. corporelles, incorporelles, et stocks : 26 actions, 13 prioritaires
 - immo. financières : 33 actions, 9 prioritaires
 - prêts et avances : 27 actions, 2 prioritaires
- ♦ cycle états financiers
 - centralisation des opérations des PNC : 11 actions, 3 prioritaires

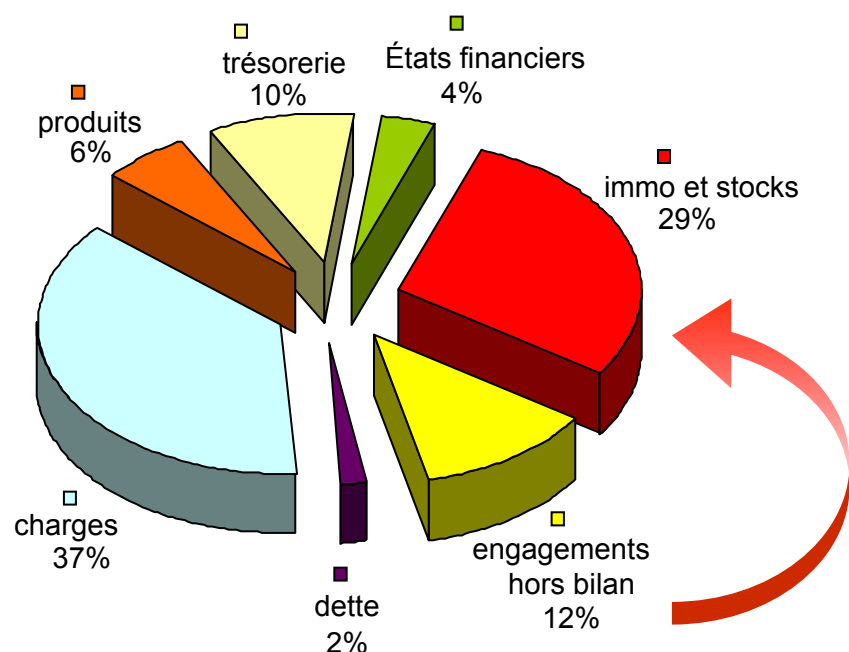
**421
actions**

**83
prioritaires**

**soit
≈ 20%**

Le dispositif de maîtrise des risques : le plan d'action comptable

Répartition des actions prioritaires par cycle



**Tous les chiffres
sont donnés en
ordre de grandeur :**

- le plan d'action évolue en permanence
- les actions figurant dans plusieurs plans d'action au titre de plusieurs processus sont recensées plusieurs fois
- les positions sont recensées comme des actions



Une comptabilité fiabilisée

Un plan d'action qui utilise les trois leviers traditionnels du contrôle interne :

- assurer la traçabilité des opérations
- organiser le contrôle interne comptable
- documenter les procédures



Assurer la traçabilité des opérations comptables

■ Un objectif : garantir la piste d'audit...

- ◆ en permettant à tout moment et à toute personne de justifier une opération comptable
- ◆ en remontant de l'enregistrement en comptabilité *au fait générateur de l'opération*, et réciproquement (piste d'audit ascendante et descendante)

■ ...en l'adossant à un dispositif de traces et d'archivage

- ◆ la traçabilité des intervenants (règles d'identification)
- ◆ l'accès aux données et leur conservation : **Infocentre comptable**

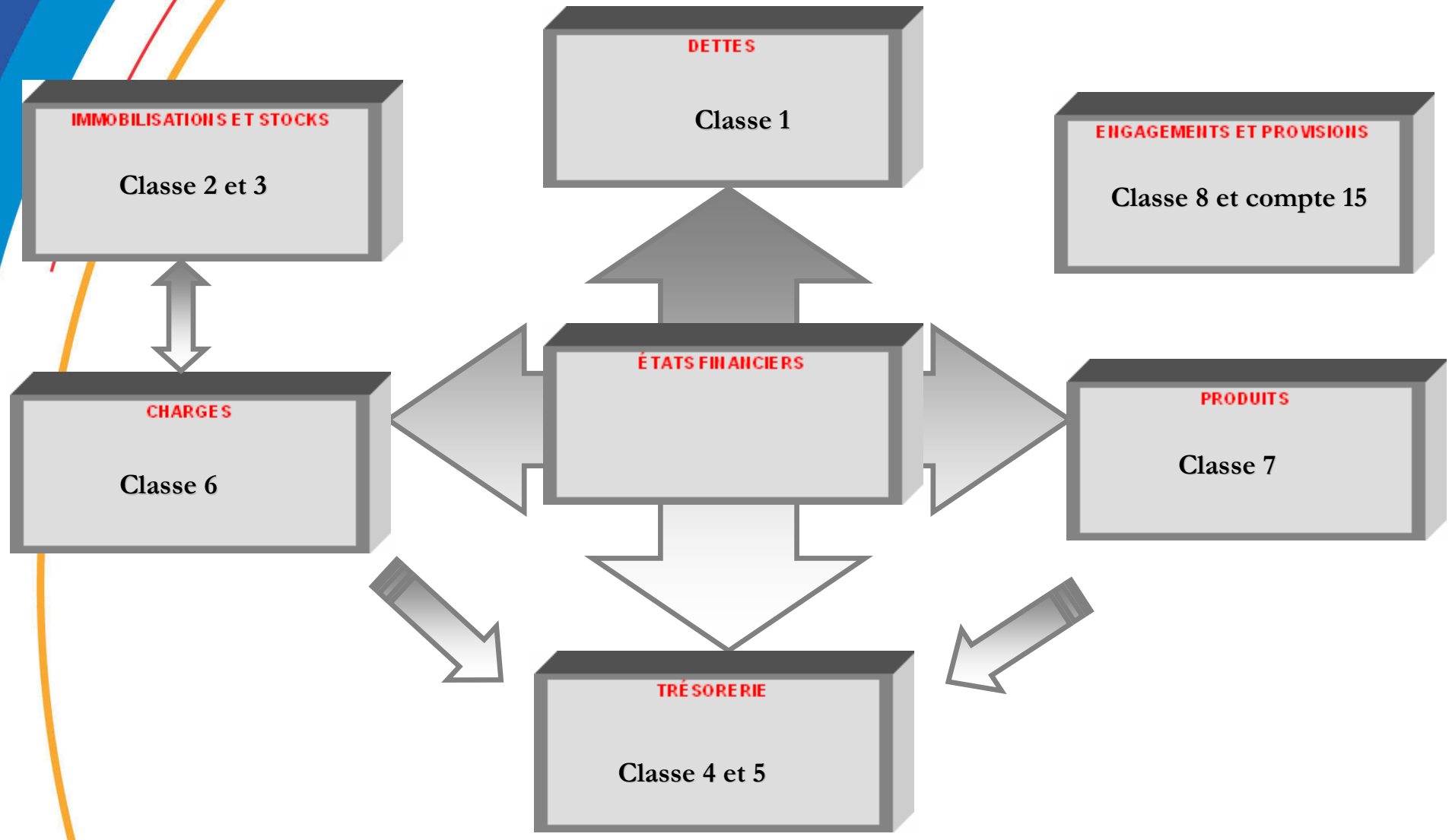
■ Un objectif fondamental dans le cadre de la conception des nouveaux systèmes d'information

Organiser le contrôle interne comptable

- Organiser et analyser la fonction comptable :
pour décomposer l'activité financière de l'Etat dans
une logique de processus
 - ◆ 7 cycles ...
 - ◆ ... qui se décomposent en environ 60 processus...
 - ◆ ... chaque processus se décomposant en procédures.

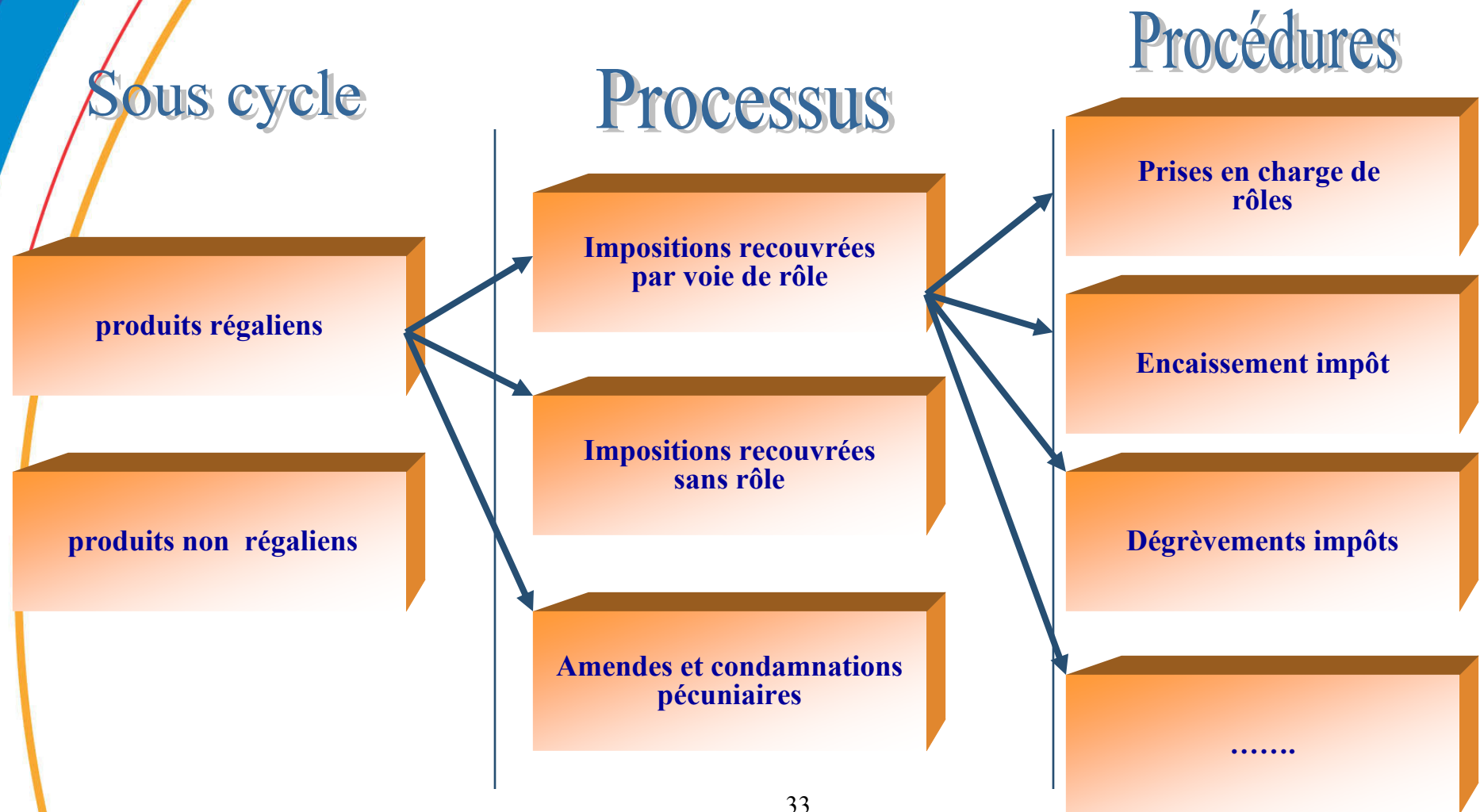
Organiser le contrôle interne comptable

Les 7 cycles



Organiser le contrôle interne comptable

Exemple de décomposition d'un cycle en processus : le cycle Produits



Documenter le contrôle interne comptable

■ **Elaborer une documentation de référence du contrôle interne comptable comportant :**

- ◆ des normes de contrôle interne comptable sur le plan fonctionnel et informatique : principes généraux, glossaire... *pour l'encadrement supérieur*
- ◆ un référentiel de contrôle interne comptable par processus : déclinaison des normes dans des documents destinés aux *chefs d'unité*
- ◆ des guides de procédures comptables *pour les opérationnels* décrivant les tâches et leur enchaînement et les contrôles élémentaires

■ **Des travaux menés au sein du Trésor public et avec les ministères pour diffuser le contrôle interne comptable**



Direction Générale de la
Comptabilité Publique

L'ingénierie du contrôle interne comptable

les outils
d'analyse des
risques

LE RÉFÉRENTIEL

DE CONTRÔLE

INTERNE COMPTABLE

INTERMINISTÉRIEL



Le dispositif de maîtrise des risques : les référentiels de contrôle interne

Illustration RCI processus « commande publique »

Procédure 1 : Réception

Tâche 1. Liquidation



Contrôle de la réception

Tâche et opération
concernées

Objectif de qualité comptable : exhaustivité

Risque 1 : risque que la procédure ne soit pas enclenchée (le fait générateur n'est pas identifié ou est incorrect)

Détail des risques susceptibles d'intervenir :

Les pièces reçues peuvent être détournées (non comptabilisation en entrée).

Les bons de commande ne sont pas transmis au service chargé de la réception.

Il n'existe pas de référence pour effectuer le contrôle de la qualité/quantité de la livraison ou du service.

Dispositifs de contrôle interne à mettre en œuvre

Documentation : formalisation du circuit de transmission des pièces et du traitement de l'information

Traçabilité de la réception (annotation du bon de commande ou suivi informatique) - annotation de la facture

Organisation : mise en place d'un organigramme fonctionnel indiquant les personnes responsables de l'émission du bon de commande. Séparation des tâches entre commande et réception.

Contrôle de supervision

Risques identifiés

Dispositif pour
maîtriser
les risques

Observations :

L'ingénierie du contrôle interne comptable

les outils de description des procédures

GPC Guide des Procédures Comptables

PROCEDURES ROLES TRANSACTIONS

Comprendre, utiliser, améliorer le GPC

Procédures

Rôles

Transactions

Nouveautés



Le dispositif de maîtrise des risques :

les guides de procédures comptables

Les objectifs des guides de procédures comptables :

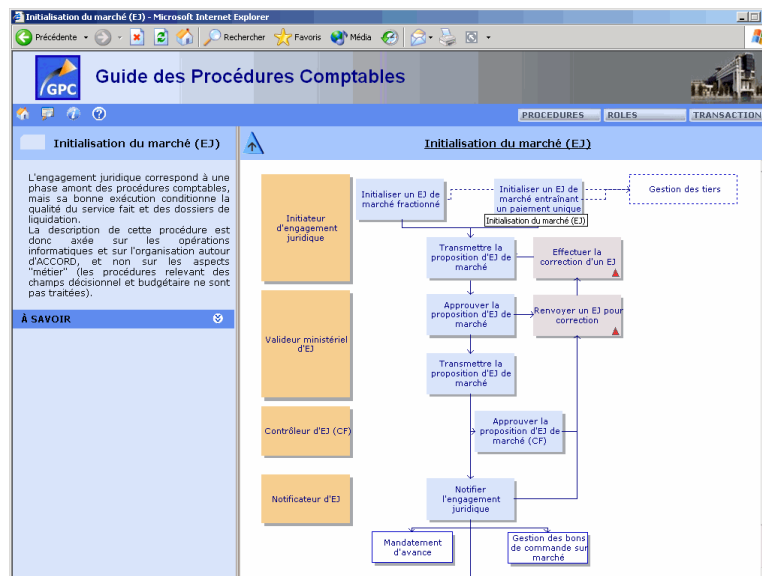
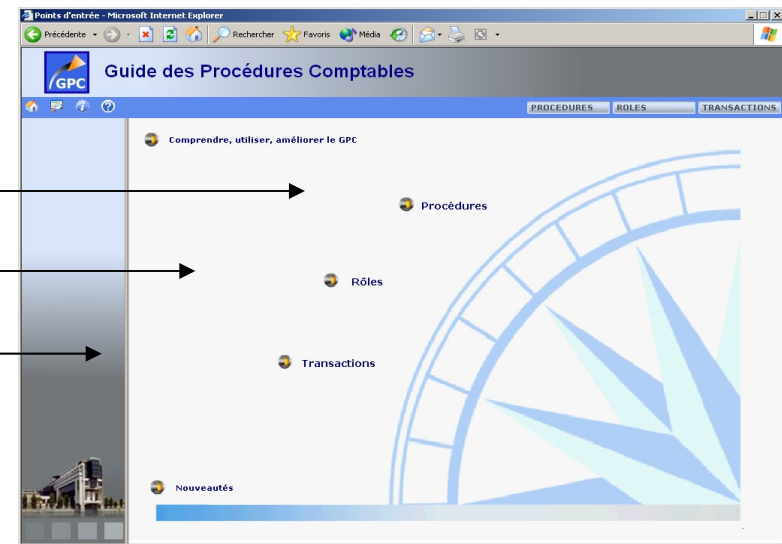
- **un support de conduite du changement** : accompagner à compter du 1er janvier 2006 la mise en œuvre des nouvelles procédures et les nouveaux outils informatiques
- **une attente des gestionnaires** : répondre aux besoins exprimés par les opérationnels d'une documentation unique (à la fois métier et outil) et facilement accessible (accès en ligne à partir du poste de travail)
- **un outil de diffusion du contrôle interne comptable** : assurer la maîtrise des opérations comptables et des risques opérationnels

Le dispositif de maîtrise des risques : les guides de procédures comptables

Le GPC se structure autour de trois points d'entrée :

- par processus comptable
- par acteur
- par transaction

Il permet à chaque utilisateur d'accéder rapidement à l'information utile qu'il recherche.



Les logigrammes schématisent les procédures, les tâches et les acteurs chargés de leur application.



III. Une nouvelle organisation



Les enjeux de la nouvelle organisation comptable

- Rapprocher les différents acteurs de la chaîne comptable pour tenir compte de la comptabilité en droits constatés
- Promouvoir la qualité comptable en contribuant à développer le contrôle interne comptable

Une nouvelle organisation comptable adaptée aux enjeux

- Pilote l'ensemble de la fonction comptable de l'État
- Est responsable de la qualité des comptes de l'État

Au niveau central :
Ministère de
l'économie DGCP /
FCE

- Illustre l'émergence de la comptabilité dans tous les services

Dans chaque ministère :
un comptable ministériel
(CBCM)

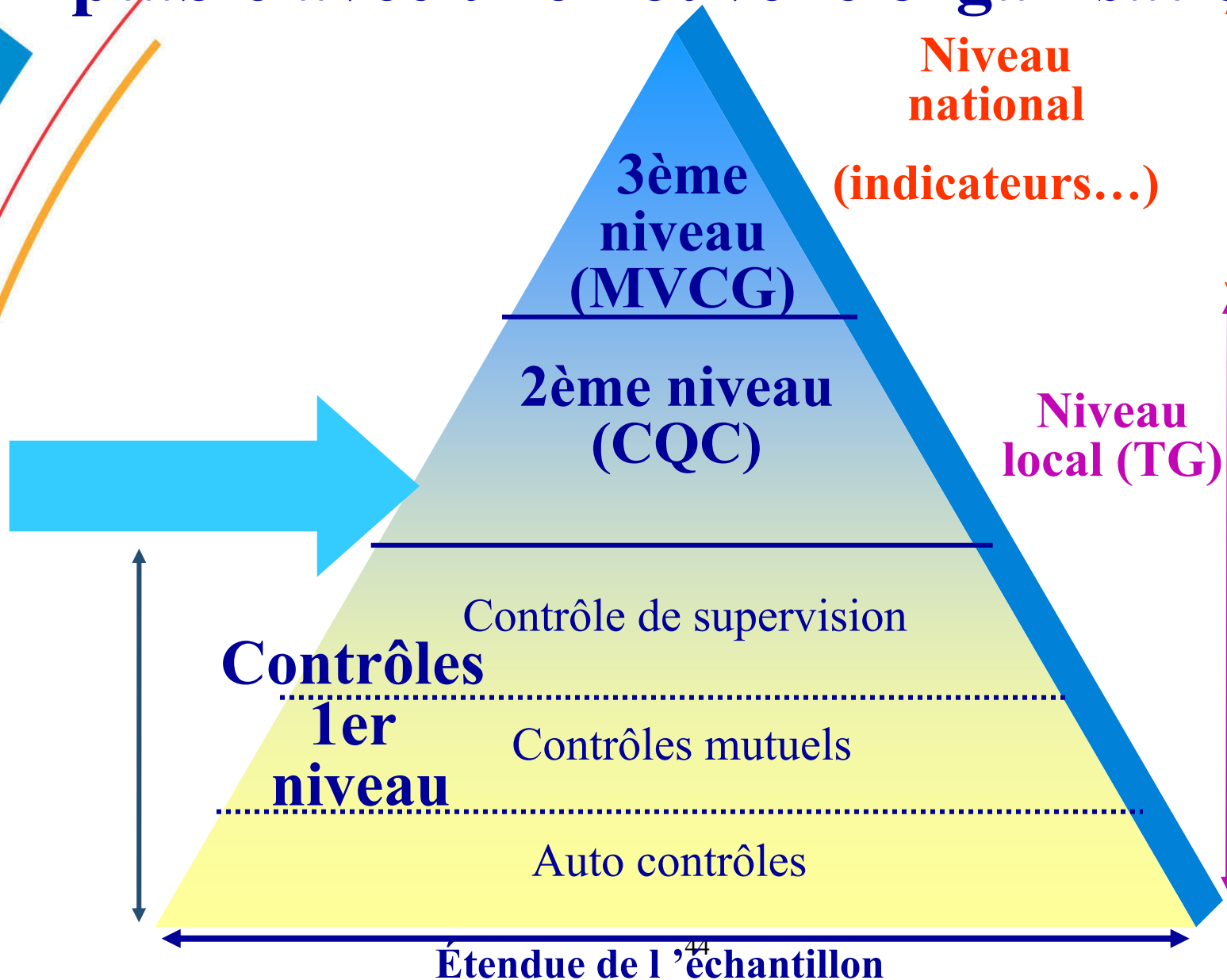
- Une professionnalisation (contrôle interne, évolution des métiers)

Au niveau local :
des services spécialisés
(TG/CQC)

La mise en place des départements comptables ministériels (DCM/CBCM)

- **Les apports des DCM/CBCM : décliner concrètement la comptabilité d'exercice dans les ministères**
 - ◆ Contribution aux travaux de confection du **bilan d'ouverture** de l'Etat au 1^{er} janvier 2006 (parc immobilier ; autres immobilisations ; stocks)
 - ◆ Diffusion des référentiels de **contrôle interne comptable** ; **Elaboration de plans d'actions pour couvrir les risques**
 - ◆ Participation à la **mise en œuvre de la comptabilité d'exercice** : généralisation du service fait, charges à payer
 - ◆ **Réingénierie des processus** : service facturier rattaché au DCM au ministère de l'intérieur depuis le 1^{er} juin 2004
 - ◆ Action cohérente avec le DCB pour la **rénovation des contrôles CHD/contrôle partenarial** en fonction des enjeux

Un renforcement du contrôle interne comptable avec une nouvelle organisation :



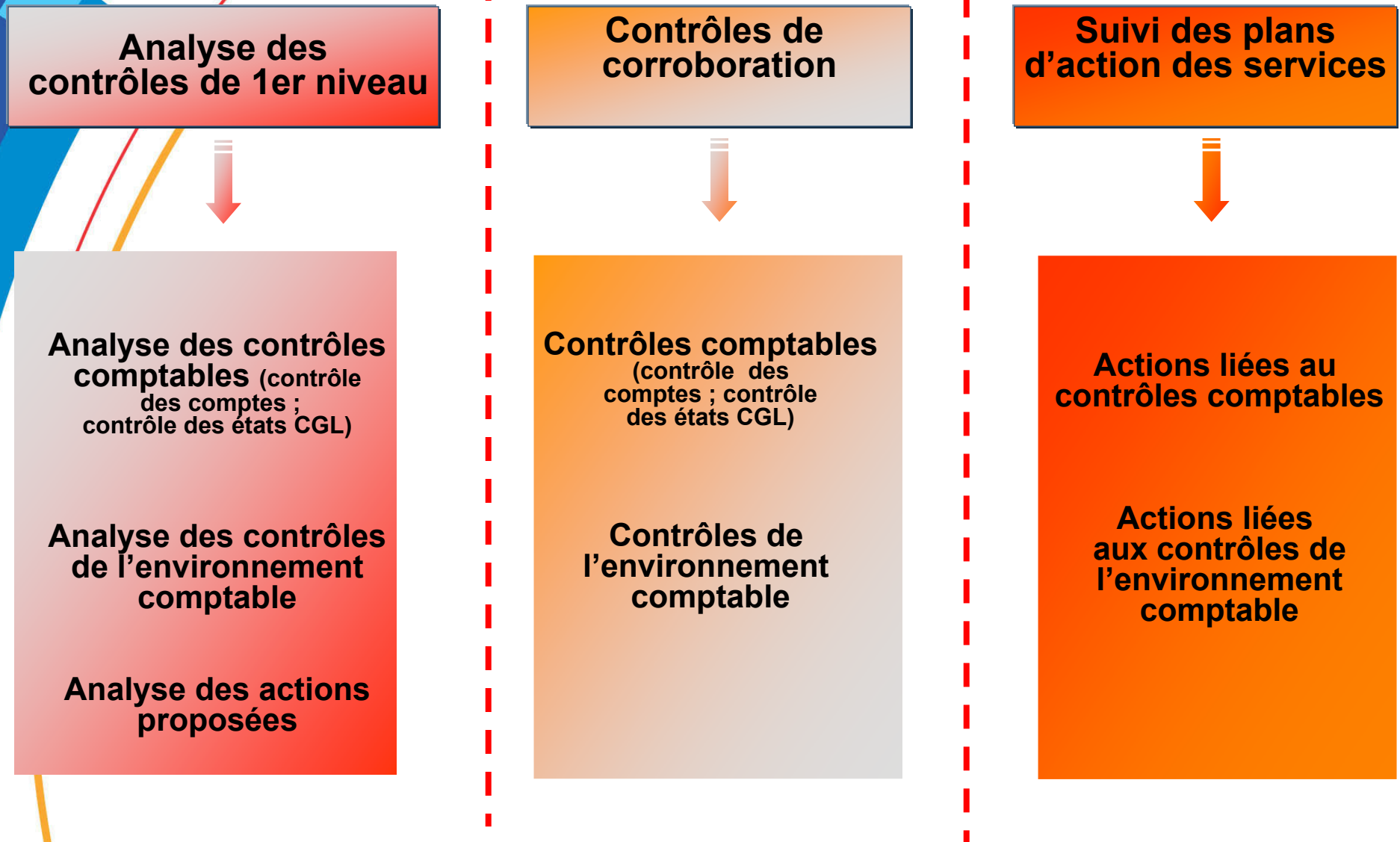
Un dispositif de contrôle interne comptable à 3 niveaux (avant audit)

■ Deux niveaux départementaux :

- ◆ Un **1er niveau** regroupant toutes les opérations comptables réalisées au sein d'une entité
- ◆ Un **2ème niveau** relevant d'une structure dédiée : **la cellule de qualité comptable (CQC)**, qui n'intervient pas dans les processus comptables, mais est chargée de s'assurer de la qualité du contrôle interne de 1er niveau

■ Un niveau national, réalisé par la **Mission de Vérification des Comptes de Gestion (MVCG)** ; les opérations réalisées par la MVCG sont qualifiées de « **3ème niveau** » et consistent à s'assurer de la qualité des 2 niveaux départementaux.

Un dispositif de contrôle interne comptable à 3 niveaux - Le rôle du 2ième niveau -



Un dispositif de contrôle interne comptable à 3 niveaux - Le rôle du 3ième niveau -

■ La MVCG est la structure de contrôle interne de 3ème niveau

◆ un rôle de contrôle :

- **contrôle des comptes de gestion** des comptes principaux et examen des **opérations liées à la fin de gestion**
- **analyse des opérations à risques et à enjeux** en fonction d'axes thématiques (écritures rectificatives, comptes ouverts et non mouvementés....)

◆ un rôle de conseil auprès des CQC :

- examen annuel des **plans départementaux de CICE**
- examen mensuel des **reportings des CQC**

◆ un rôle d'information avec le suivi des indicateurs de qualité comptable (exemple : suivi des anomalies comptables

L'audit interne et son articulation avec le contrôle interne comptable de l'État

La démarche retenue : un dispositif qui repose sur le renforcement et l'évaluation du contrôle interne par l'audit

2- Renforcer le dispositif de contrôle interne

1- Identifier et hiérarchiser les risques comptables

LA QUALITE COMPTABLE

3- Évaluer le contrôle interne

Le dispositif de maîtrise des risques : la revue de contrôle interne par l'audit

Une évaluation des processus comptables par l'audit

Certification
(Audit externe)

👤 *Cour des comptes*
🕒 *Intervention ponctuelle*
📄 *Opinion*

Synergie des objectifs

- le CIC est le critère majeur de la certification
- l'opinion du certificateur sur le CIC peut avoir un impact sur la politique de CIC

Complémentarité des moyens

- le certificateur détermine le niveau de ses contrôles directs des comptes en fonction de la qualité du CIC
- le certificateur dimensionne son programme de travail en fonction des travaux du CIC

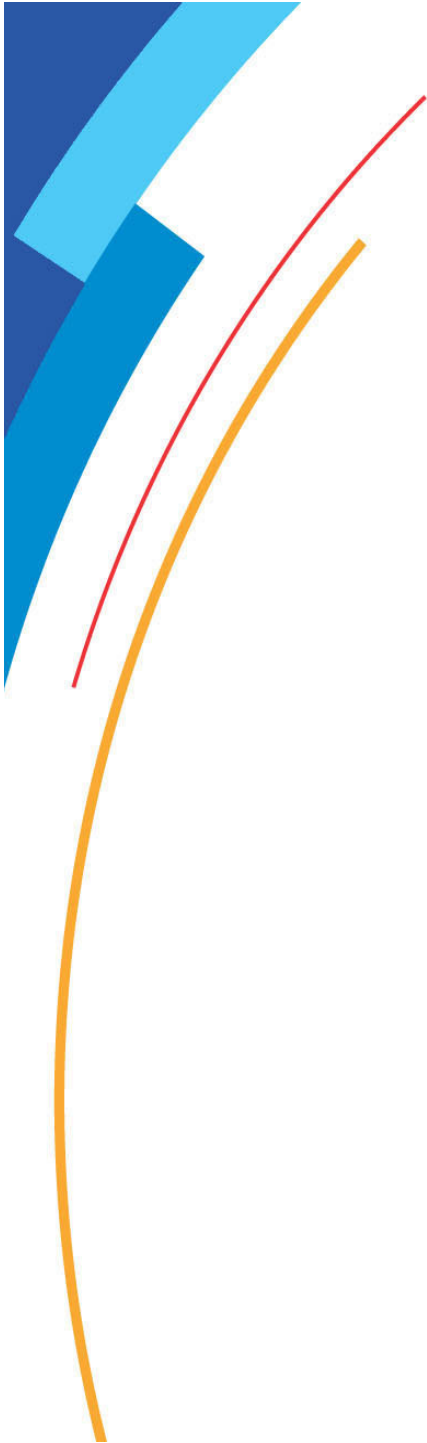
Dispositif de contrôle interne comptable (CIC)

Mesures
permanentes de
contrôle interne
comptable

👤 *Services opérationnels*
🕒 *Mise en œuvre permanente*
📄 *Organisation,
documentation,
traçabilité*

Audit comptable
et
financier
(ACF)

👤 *Service indépendant*
🕒 *Intervention ponctuelle*
📄 *Recommandations*



En conclusions, ...



Une fonction comptable renforcée

- **Assister les gestionnaires** (responsables de programme, préfets, etc.) avec la **production des informations comptables et financières utiles à l'optimisation de la gestion publique**
- **Produire les comptes de l'État** (nouvelles opérations d'inventaire...)
- **Garantir l'exactitude, la sincérité et l'image fidèle des comptes de l'État : pour plus de transparence en vue de la certification des comptes (il existe plusieurs opinions possibles - *Cf infra*)**

Une préparation active aux enjeux de la certification des comptes

Aust. : existence de 9 réserves sur les comptes consolidés 2004 :
 - désaccords sur les normes
 - limitations sur périmètre d'audit

R.U. : Certification avec réserves depuis 6 ans justifiée (entre autres) par :
 - des défaillances de la piste d'audit
 - un contrôle interne insuffisant

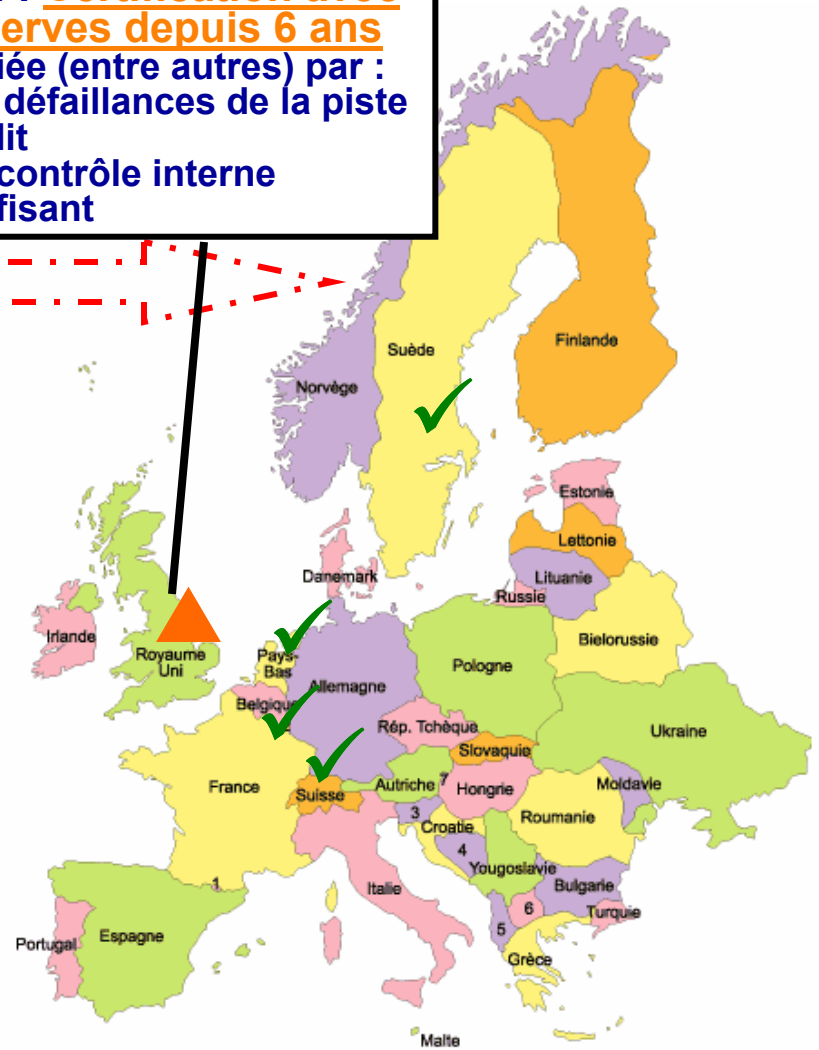
Canada, Nouvelle Zélande :
certification sans réserve

USA. : Refus de certification depuis 7 ans justifié par :
 la défaillance de la piste d'audit ou/et
 - les faiblesses de CI

Certification sans réserve ✓

Certification avec réserves ▲

Refus de certification ◆



© intercarto - 2000



Des étapes importantes ont été franchies

■ La mise en place du nouveau référentiel comptable

- ◆ déclinaison avec un champ complet d 'instructions adaptées au palier 2006

■ Le renforcement du contrôle interne comptable

- ◆ référentiels de contrôle interne, guides de procédures, évolution de l 'organisation comptable (CQC, CBCM...)

■ L 'élaboration d 'un plan d 'action en vue de la certification par la Cour des comptes

- ◆ plus de 80 actions prioritaires répertoriées début 2006



... et doivent être consolidées d 'ici 2007

- **L 'appui aux gestionnaires pour la mise en oeuvre de la comptabilité d 'exercice**
 - ◆ travaux sur le bilan d 'ouverture
 - ◆ poursuite de la diffusion du contrôle interne comptable
- **Le suivi du plan d 'actions en vue de la certification**
- **La pré-conception du futur système cible (CHORUS)**